

# MAIRIE DE CHAUME LES BAIGNEUX

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

**Présents :** MM. FRANCK Michel, CHERITAT Jean-Michel, GELIQUOT Jean-Marc, FRANCK Thibaut, SONNOIS Mickaël, Mmes BAROCHE Pascale, BLONDON Aurélie.

Le conseil municipal :

- Vote le compte administratif 2023 qui présente :
  - Pour le budget commune :

Dépenses	178 228,29 €
Recettes	171 000,09 €
Déficit de	7 228,20 €
  - Pour le budget eau :

Dépenses	25 423,99 €
Recettes	32 346,84 €
Excédent de	6 922,85 €
- Déclare que le compte de gestion de la commune et le compte de gestion du service de l'eau dressés, pour l'exercice 2023, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.
- Affecte les résultats d'exploitation 2023
  - Pour le budget commune : 112 108,49 € à l'excédent reporté de fonctionnement
  - Pour le budget eau : 25 030,74 € à l'excédent reporté de fonctionnement
- Vote le budget primitif 2024 de la commune qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :  
Dépenses et recettes s'équilibrent 225 838,49 euros  
Investissement :  
Dépenses et recettes s'équilibrent à 98 010,07 euros
- Vote le budget primitif 2024 du service de l'eau qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :  
Dépenses et recettes s'équilibrent à 46 467,99 euros  
Investissement :  
Dépenses et recettes s'équilibrent à 28 628,09 euros
- Vote pour l'exercice 2024, les subventions suivantes :

o Souvenir Français	50 euros
o Accueil Jeunes Cantonal de Baigneux	100 euros
o Cancer Ligue de Bourgogne	100 euros
o Donneurs de Sang Aignay-Baigneux	50 euros
o AFM	50 euros
- Vote le taux d'imposition des taxes directes pour l'exercice 2024 sans augmentation par rapport aux taux d'imposition communaux 2023, à savoir :

o Taxe foncière bâti	26,63 %
o Taxe foncière non bâti	27,71 %
o Taxe d'habitation sur résidence secondaire	10,87 %
o CFE (cotisation foncière des entreprises)	13,73 %
- Le remplacement des anciennes ampoules de l'éclairage public par des ampoules leds a été réalisé, il reste 2 boîtiers à remplacer.

A Chaume les Baigneux, le 2 avril 2024  
Le Maire, Michel FRANCK